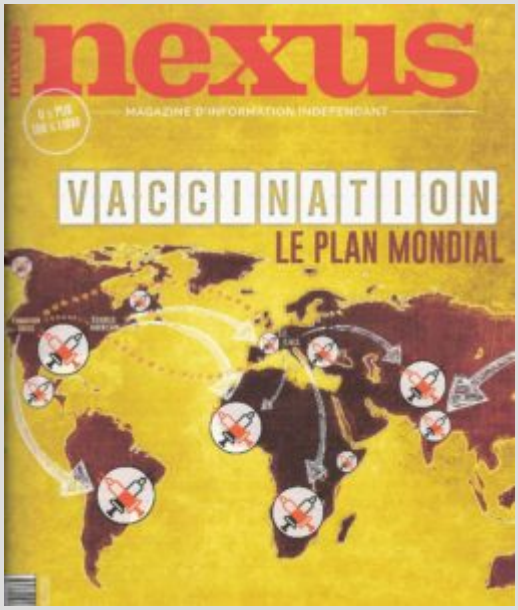
VACCINATIONS : RÉVÉLATIONS INQUIÉTANTES D'UN PROFESSEUR DE BIOLOGIE



Contrairement aux autres médicaments (1) qui sont soumis à de nombreux tests avant leur mise sur le marché (et oui c'est un marché !) les vaccins, curieusement, sont dispensés de ces obligations !

C'est ce que nous explique dans la courte vidéo ci-dessous (6 mn) le professeur de biologie **Michel Georget** décédé le 18 mars dernier. Selon ce professeur, ce que ne nous disent pas ses collègues pro-vaccination, les vaccins échappent – pour des raisons non évoquées mais que l'on peut facilement deviner – à 3 contrôles basiques réglementaires que je résume ci-après :

1. **Pas d'études pharmacocinétiques pour les vaccins**. Ces études consistent en un suivi des produits injectés dans le corps et leurs effets sur les différents organes. Ce serait sans doute compliquer, dispendieux et, qui sait, contre productif.
2. **Pas d'études de mutagenèse, de cancérogenèse ou de génotoxicité** ! Sans être un spécialiste en lexicologie médicale on peut en deviner approximativement le sens. Si les études pharmacocinétiques précédemment évoquées étaient menées, on aurait probablement déjà bien avancé dans ces trois domaines.
3. **Pas de comparaison avec des placébos**. Les vaccins ne sont pas testés

> par rapport à du liquide physiologique mais par rapport à un autre vaccin de composition voisine dont les effets secondaires sont connus (tous ?). Et, si ce nouveau vaccin n'a pas plus d'effets indésirables que l'autre, il est reconnu « bon pour le service ». CQFD !

Ces exceptions, signalées par un éminent scientifique, concourent à apporter davantage de défiance sur ces produits déjà très controversés par une partie de la population et du corps médical (30% des médecins ne se sont pas faits vacciner ce dernier hiver 2018 contre la grippe, si l'on en croit France Info). Des raisons supplémentaires aussi pour soupçonner l'industrie pharmaceutique (Big Pharma) de faire florès à l'abri de toutes oppositions et critiques recevables. Cette industrie dispose par ailleurs de lobbies particulièrement actifs et efficaces auprès de l'Union européenne et de certains gouvernements dont le nôtre.

Je plains très sincèrement les mères de famille qui, pour certaines, la mort dans l'âme abandonnent leurs enfants entre les mains de praticiens qui vont leur injecter en 2 ans 11 produits dont elles ignorent la composition détaillée et, de fait, les effets secondaires possibles sur leur progéniture. Mais qu'elles soient rassurées ! La ministre l'a affirmé : « ***Les vaccins sont des produits sûrs, c'est un fait scientifique établi. Mais comme tout médicament, ils sont susceptibles d'entraîner des effets indésirables***« . Et tant pis pour les malchanceux, ils seront sacrifiés sur l'autel de la solidarité.

Une précision qui peut vous être utile : les opposants radicaux à la vaccination ont la possibilité de faire référence à la loi Kouchner qui autorise une personne à refuser un acte médical… mais vous verrez dans un prochain billet que je prépare sur ce sujet, que la ministre de la Santé a tout prévu et dispose de moyens coercitifs pour vous dissuader de résister à ses…prescriptions onusiennes.

(1) Un médicament est toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales. Le

vaccin répond donc parfaitement à cette définition notamment de par son effet préventif qui lui est attribué.

Photo : bimestriel NEXUS N° 121 de mars/avril 2019 qui consacre un dossier détaillé sur « un plan mondial de vaccination » sur lequel je reviendrai prochainement.